Et moi, que puis-je faire en tant que parent ou adulte de confiance ?

Si un·e enfant vous pose une question relative à la sexualité, n'hésitez pas à lui retourner la question, afin de savoir ce qu'il/elle connaît déjà : cela vous permettra d'ajuster votre réponse à ses connaissances. Si vous êtes pris·e au dépourvu, vous pouvez temporiser, en disant que vous allez chercher des informations et que vous lui donnerez une réponse plus tard. Utilisez des mots simples et n'essayez pas d'avoir la réponse parfaite : si l'enfant a besoin de précisions, elle/il reviendra vers vous.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise, tournez-vous vers une personne de confiance qui serait d'accord d'aborder ces sujets.

Vous pouvez également contacter le planning familial le plus proche de chez vous ou en parler avec le centre PMS de l'école pour qu'ils/elles organisent des animations EVRAS.

+ D'INFOS

parent.evras.be

loveattitude.be

FLCPF fc2c

fcppf SOFÉLIA

Éditrice responsable : FCPPF / Lola Clavreul, 109 avenue Emile de Beco, 1050 Bruxelles • 2024 • Ne pas jeter sur la voie publique
Document inspiré de la brochure de la confédération du Planning Familial français, 2019 - www.planning-familial.org

Avec le soutien de la Wallonie

Dans le cadre de l'accord de coopération également porté par Francophones Bruxelles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

VOTRE ENFANT PARTICIPE À UNE SÉANCE D'EVRAS ?

EVRAS.BE

Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

L'EVRAS, c'est quoi ?

L'EVRAS vise à accompagner les enfants et les adolescent·es dans le développement de leur vie relationnelle, affective et sexuelle et les aider à devenir des adultes épanoui·es.

Elle a pour objectif d'apporter des **informations fiables, complètes et adaptées à l'âge des élèves** ; ces animations viennent compléter l'éducation des parents et aident les enfants à faire le tri dans les informations qu'elles/ils reçoivent (via internet, les réseaux sociaux, les ami·es, etc.).

Depuis 2012, l'EVRAS est une des missions obligatoires de l'école ; elle est également reconnue et promue par de nombreux organismes internationaux, dont l'OMS et l'UNESCO.

Depuis 2023, il est obligatoire pour les écoles d'organiser des animations EVRAS en 6e primaire et 4e secondaire : ces années correspondant à l'entrée dans la puberté et à l'âge moyen du premier rapport.

L'EVRAS, pourquoi faire ?

Dans les années 80, les cours d'éducation sexuelle avaient pour objectif de diminuer les comportements sexuels à risque : prévenir les grossesses non désirées et apprendre à se protéger des Infections Sexuellement Transmissibles (IST).

Avec le temps, ces animations ont évolué pour mieux répondre à toutes les questions que se posent les jeunes.

En fonction des âges et du développement des enfants, on y aborde toutes les dimensions de **la vie**

- **relationnelle** : les émotions, l'amitié, le deuil, le respect, savoir dire non, connaître ses limites, etc.
- **affective** : l'amour, le consentement, les câlins, etc.
- et **sexuelle** : le corps humain, les 5 sens, la procréation, la puberté, la contraception, etc.

Les thématiques ne sont pas fixées à l'avance : la plupart du temps, les animations sont réalisées à partir des questions des enfants et des jeunes.

Comment se passe une animation ?

C'est un moment durant lequel les élèves vont pouvoir aborder les thématiques liées à l'EVRAS sous forme de discussions, de jeux de rôles, de quizz, etc. Les animations partent des questionnements des élèves et sont adaptées en fonction de leur âge.

Ces animations se construisent comme des **espaces de parole bienveillants et confidentiels**, où tous et toutes sont libres de poser des questions, de s'écouter, d'échanger et ainsi de renforcer leurs capacités à se respecter et à respecter les autres.

Chez les plus grand·es, il arrive que les filles et les garçons soient séparé·es en sous-groupe.

Ces animations permettent également de donner les coordonnées d'associations-ressources ou des personnes-relais, pour continuer la discussion et/ou savoir où aller en cas de problème.

Qui intervient dans les séances EVRAS ?

Dans la plupart des écoles, les animations sont réalisées par des professionnel·les externes à l'école, afin de permettre aux enfants de **parler librement** et d'assurer la confidentialité des échanges.

Ces animations sont donc données par des personnes spécialement formé·es aux thèmes abordés et aux techniques d'animations.

Depuis septembre 2023, seules les structures labellisées peuvent faire de l'EVRAS au sein des écoles. Différentes conditions sont ainsi prévues pour s'assurer de la qualité des animations et des compétences des intervenant·es.

Les structures labellisées sont, par exemple :
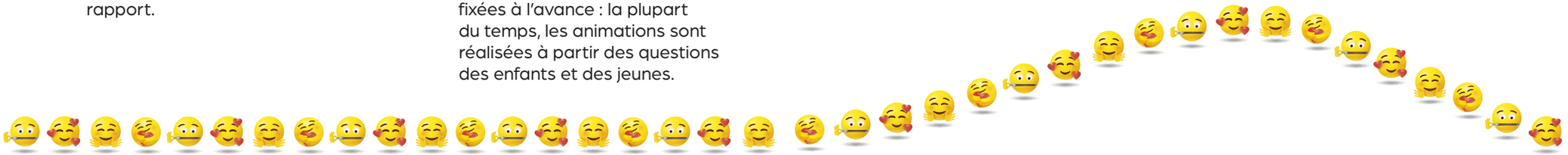
- les centres de planning familial,
- les centres PMS,
- les services PSE.